



5 décembre 2013

Plan de scolarité Décision complémentaire du Conseil d'Etat

(IVS).- Le Conseil d'Etat a pris une décision complémentaire en référence à celle du 3 octobre 2012 relative aux plans de scolarité des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Si les plans de scolarité ne sont pas remis en question dans la partie francophone, mis à part quelques légères améliorations ponctuelles, les régions germanophones du canton se sont manifestées via des récoltes de signatures revendiquant une plus grande liberté et une régionalisation des plans de scolarité. Dans la session du Grand Conseil de novembre dernier, une requête similaire a été déposée par des députés haut-valaisans.

Le Conseil d'Etat entend répondre favorablement à cette demande en arrêtant les principes généraux suivants :

- scolarité annuelle comprenant en principe 38 semaines pour un total de 167 jours effectifs de classe
- respect d'une moyenne de 167 jours d'école sur trois ans (moyenne pluriannuelle) au vu de la constellation changeante d'année en année
- vacances d'été : au minimum 7 semaines consécutives
- prise en compte des besoins régionaux
- Toussaint, Immaculée Conception, Noël, Nouvel An, St-Joseph, Vendredi Saint, Ascension et Fête Dieu sont des jours fériés

Le Département de la formation et de la sécurité a préalablement consulté les partenaires concernés et les écoles du Haut-Valais qui adhèrent sans réserve à cette nouvelle manière de procéder.

Sur la base des principes généraux, et après analyse, le DFS validera les plans déposés.

Contact : Oskar Freysinger, conseiller d'Etat – 027 606 40 05

